BTS AGRICOLE
« Aménagements Paysagers »
Formation par apprentissage

Diplôme du ministère de l'agriculture de niveau 5
RNCP38349

Enregistrement de la certification 31/08/2029

ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE CFA
NEVERS - COSNE - PLAGNY
Centre de Formation d'Apprentis Agricole et Horticole

ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
NEVERS - COSNE - PLAGNY

Contrat en apprentissage

Durée 2 ans

77,4% de réussite sur 3 ans

0% d'abandon Sur 3 ans

Taux d'insertion 89% sur 3 ans

Taux de satisfaction 79,3% sur 3 ans

Objectifs

Réalisation de diagnostic paysagers
Conception de projets d'aménagements paysagers publics et privés
Planification et gestion de la maîtrise d'œuvre et suivi technico-économique

Organisation de la formation

Cette formation se déroule en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage :

- 39 semaines soit 1 350 heures de formation au CFA;
- Le reste en entreprise (66 semaines soit 2 310 heures).



Modalités pédagogiques

- Cours théoriques
- Travaux pratiques au CFA

Les + de la formation :

- Chantiers extérieurs
- Visites de salons professionnels
- Rencontre avec des entreprises



Modalités d'accès

Conditions d'inscription

Signature du contrat d'apprentissage avant 30 ans
Entretien de positionnement et étude du dossier par le centre.

Prérequis

Être titulaire du baccalauréat ou un autre diplôme de niveau 4
**Possibilité d'accompagnement et d'aménagements pour les personnes en situation de handicap.*

RÉSEAU RÉFÉRENT HANDICAP ORGANISMES DE FORMATION

Période d'entrée en formation
Septembre

MAJ Octobre 2026

Contenu de la formation

FORMATION GÉNÉRALE	*496 heures* Accompagnement au projet professionnel Organisation économique, sociale et juridique Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation Langue vivante (anglais) Éducation physique et sportive Traitements de données Technologies de l'information et du multimédia
FORMATION TECHNIQUE	*846 heures* Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement Gestion technico-économique des chantiers Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager Retour d'expériences sur les semaines en entreprise



Modalités d'évaluation

L'apprenti(e) reçoit une formation générale, technique et pratique avec délivrance du diplôme :
La formation est conduite selon le principe d'évaluation en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Epreuves ponctuelles terminales.

Frais pédagogiques et rémunération

Aucun frais pédagogique à prévoir.
Rémunération : en fonction de votre âge et ancienneté dans l'apprentissage.

Débouchés

Conducteur des travaux de créations et d'entretien
Collaborateur des concepteurs paysagistes
Responsable des aménagements paysagers au sein d'une collectivité, d'une société

Poursuite de qualification

École nationale supérieure du Paysage
Ingénieur du paysage
Licence professionnelle (conducteur des travaux ou infographie)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

Pour contacter le CFA

243 route de Lyon – 58000 CHALLUY
☎ **03.86.21.66.07 / 03.86.21.66.27**
✉ **cfa.nievre@educagri.fr**
www.epleanevers.educagri.fr/nos-centres/cfa-agricole-de-la-nievre

MAJ Octobre 2026